



Bruxelles, 20.3.2023
COM(2023) 139 final
ANNEXE

ANNEXE

à la

**RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPEEN ET A LA COMMISSION DES
COMMUNAUTÉS EUROPEENNES
LE CONSEIL**

**sur la mise en œuvre de la directive sur le bruit dans l'environnement conformément à
l'article 11 de la directive 2002/49/CE**

FR

FR

ANNEXE

Messages clés du rapport de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Premières perspectives de surveillance de la "pollution zéro", "Voies vers un air, une eau et un sol plus propres pour l'Europe".

Les effets nocifs de la **pollution sonore** sur la santé, tels que le risque de maladies cardiovasculaires, les troubles du sommeil et la ^{gêne}¹, sont restés relativement stables depuis 2012.

Malgré les progrès accomplis, plus de 10 % des décès prématurés enregistrés chaque année dans l'UE sont encore liés à la pollution de l'environnement ². Cette situation est principalement due aux niveaux élevés de pollution atmosphérique, mais aussi à la **pollution sonore** et à l'exposition aux produits chimiques, qui est probablement sous-estimée. ³. La pollution n'est pas répartie de manière égale dans l'UE. Les personnes vulnérables, notamment les enfants, les personnes âgées et les personnes souffrant d'asthme ou d'autres maladies respiratoires ou cardiovasculaires, sont plus sensibles à l'exposition à la pollution et les personnes appartenant aux groupes socioéconomiques inférieurs ont également tendance à être exposées à des niveaux de pollution plus élevés ⁴.

L'ampleur de l'impact du **bruit sous-marin**, des microplastiques et de la pollution lumineuse ⁵ sur la biodiversité est de plus en plus évidente. ⁶

En ce qui concerne la **pollution sonore**, il semble peu probable à ce stade que l'objectif "zéro pollution sonore" visant à réduire de 30 % d'ici à 2030 (par rapport à 2017) le nombre de personnes affectées par le bruit des transports soit atteint. Les estimations actuelles montrent que ce nombre ne diminuera pas de plus de 19 % d'ici à 2030, à moins qu'un ensemble substantiel de mesures supplémentaires ne soit pris aux niveaux national, régional et local, et qu'une action renforcée de l'UE dans tous les secteurs des transports concernés ne conduise à une réduction supplémentaire significative de la pollution sonore. La distance par rapport à l'objectif peut encore être réduite si les États membres renforcent leurs mesures. Il s'agirait notamment d'adopter des réglementations plus strictes en matière de bruit et de les faire ^{appliquer}⁷ dans le domaine des transports, par exemple en améliorant les véhicules et leur fonctionnement et en réduisant considérablement le trafic routier et les limitations de vitesse dans les villes ⁸. Ce dernier point est déjà envisagé par de nombreuses villes dans le cadre de leurs mesures relatives au climat et à la qualité de l'air.

Dans l'ensemble, les niveaux de pollution diminuent dans plusieurs domaines, par exemple en ce qui concerne la pollution de l'air ou des pesticides. Dans le même temps, d'autres problèmes de pollution persistent, par exemple en ce qui concerne le **bruit**, la pollution par les nutriments ou la production de déchets municipaux, dont les tendances sont plutôt stables au cours des dernières années. La réalisation des objectifs de pollution zéro pour 2030 n'est pas garantie pour ces pays.

¹ [AEE \(2022\)](#) : "Impacts sur la santé de l'exposition au bruit des transports".

² Voir [ici](#).

³ Sous-estimation car seul un nombre limité de facteurs de risque est pris en compte et ne tient pas compte, par exemple, des risques réels pour la santé liés à l'exposition aux produits chimiques. Des travaux sont en cours dans le cadre du partenariat Horizon Europe pour l'évaluation des risques liés aux produits chimiques ([PARC](#)).

⁴ [Rapport de l'AEE n° 22/2018](#) et nouveau signal [ici](#).

⁵ Par exemple, le [rapport 2022/8 du CTE-HE de l'AEE](#) : "Review and Assessment of Available Information on Light Pollution in Europe" (Examen et évaluation des informations disponibles sur la pollution lumineuse en Europe).

⁶ Voir les signaux [ici](#).

⁷ Voir par exemple le [projet NEMO](#).

⁸ De plus amples détails seront publiés dans le prochain rapport de mise en œuvre de la directive sur le bruit dans l'environnement.